



LA CERTIFICATION À L'EXPORT ET AUX ÉCHANGES DE PRODUITS ANIMAUX

OBJECTIFS :

Connaître les règles de la certification sanitaire et les rôles des différents acteurs au sein des DDPP, de la DGAL et des professionnels et harmoniser les pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Préposés sanitaires, Techniciens, IAE,...

CONTENU PROPOSE :

Produits animaux (denrées, alimentation animale, embryons, semences..) ;
Les rappels réglementaires ;
Les contraintes de la certification ;
La chaîne de la certification ;
Les logiciels TRACES et Expadon ;
Echanges de pratiques et études de cas

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés.

DATES :

du 18 au 20 mars 2020

DUREE :

2,5 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

20

Date limite d'inscription :

13 février 2020

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FAIS D'INSCRIPTION :

302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

181651

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

La formation habituelle de 4 jours est séparée en deux parties de 2,5 jours "échanges" et "export", l'une pour les animaux vivants et l'autre pour les produits animaux et d'origine animale.
Les deux sessions auront lieu au cours de la même semaine.